

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Québec.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698
Télécopieur : 418 644-0118
Sans frais : 1 866 680-1884
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : economie.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87487-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87488-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2020



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XI
PRÉAMBULE	XII
1. L'ORGANISATION	13
1.1 L'organisation en bref	13
1.2 Faits saillants	15
2. LES RÉSULTATS	21
2.1 Plan stratégique	21
2.2 Déclaration de services à la clientèle	45
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	47
3.1 Utilisation des ressources humaines	47
3.2 Utilisation des ressources financières	49
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	50
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	51
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	51
4.2 Développement durable	52
4.3 Occupation et vitalité des territoires	53
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	59
4.5 Accès à l'égalité en emploi	59
4.6 Allègement réglementaire et administratif	64
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	65
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	66
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	67
4.10 Politique de financement des services publics	68
4.11 Fonds d'investissement	70

MESSAGE DES MINISTRES



Québec, septembre 2020

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation, nous avons l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Parmi les principaux résultats du Ministère en 2019-2020, nous tenons à souligner l'adoption, en décembre 2019, de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Elle permet notamment de mettre en œuvre la réorganisation des mandats d'Investissement Québec et du Ministère et ainsi de poursuivre l'atteinte des trois objectifs que le gouvernement s'est fixés pour le développement économique du Québec, soit d'augmenter les exportations, de rattraper l'écart de productivité des entreprises québécoises, notamment par l'innovation, et d'accroître les investissements directs étrangers. La mise en œuvre de cette loi se poursuivra en 2020-2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Fitzgibbon'.

Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie et de l'Innovation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Eve Proulx'.

Marie-Eve Proulx

Ministre déléguée au Développement économique régional

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, septembre 2020

Monsieur Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Madame Marie-Eve Proulx

Ministre déléguée au Développement économique régional

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2016-2019, prolongé pour 2019-2020¹, son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2019-2020, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2019-2020, le Ministère a assuré une saine gestion des crédits qui lui étaient accordés et a développé de nouveaux services en ligne, le tout avec une préoccupation constante pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions et leur déclinaison dans toutes les régions du Québec.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

1. En juin 2019, les ministres présentaient le projet de transformation du modèle d'intervention d'Investissement Québec, projet qui a notamment des répercussions sur les mandats dévolus au Ministère. Dans ce contexte exceptionnel, le Ministère a prolongé d'un an son Plan stratégique 2016-2019, soit pour l'année 2019-2020.

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020. La présente déclaration porte sur l'exactitude ainsi que la fiabilité des données et des contrôles afférents de ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère ;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints ;
- présente des données objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables.

Nous attestons que le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et sont conformes à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.



David Bahan

Sous-ministre



Philippe Dubuisson

Sous-ministre associé aux politiques économiques et aux affaires extérieures



Mario Limoges

Sous-ministre adjoint à l'entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises et des régions



Jonathan Gignac

Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs



Marie Fortier

Directrice générale de l'administration



Mathieu Gervais

Sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation



François Maxime Langlois

Directeur général de la performance et des affaires institutionnelles

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2020

Monsieur David Bahan

Sous-ministre

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation de ces données ainsi que des explications afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



Sébastien Lapierre

PRÉAMBULE

En décembre 2019, la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation était adoptée par l'Assemblée nationale. Cela entraîne des changements dans la gouvernance et la répartition des mandats entre le Ministère et Investissement Québec. La majorité de ces changements prendront effet au cours de l'année 2020-2021.

Dans ce contexte de changement et de réorganisation, le Plan stratégique 2016-2019 a été mis à jour et prolongé pour l'année 2019-2020, avec l'accord du Secrétariat du Conseil du trésor. C'est cette prolongation qui fait l'objet du présent rapport annuel de gestion.

Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et contient la reddition de comptes sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2020.

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des secteurs économiques ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide ;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois ;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux ;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation ;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois ;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent ;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et ceux de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs technologiques, le réseau QuébecInno et les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles et les grappes, les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les MO à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Les sociétés d'État et les organismes

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Notre énoncé de vision

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

Notre énoncé de valeurs

La collaboration : entre nous et avec nos partenaires.

La créativité : pour trouver des solutions et innover.

L'engagement : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.

La proactivité : pour relever les défis et nous dépasser.

Le Ministère adhère aussi aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

Chiffres clés au 31 mars 2020

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
706	Employés ²
2 773,5 M\$	Dépenses prévues
221 340 ³	Entreprises actives dans le secteur privé au Québec
1,1 G\$	En ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées
220,6 M\$	En aide financière accordée pour les projets visant une hausse de la productivité des entreprises
4,7 G\$	En investissements directs étrangers attirés par IQ et nos partenaires

1.2 Faits saillants

L'année 2019-2020 a été marquée avant tout par l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, en décembre 2019.

L'entrée en vigueur et la mise en œuvre graduelle de la Loi permettront une transformation du modèle d'intervention économique de l'État. Le Ministère continuera ainsi d'élaborer des politiques, des stratégies de développement ainsi que des programmes et des mesures. Pour sa part, IQ deviendra le principal moyen d'action du gouvernement du Québec pour faire affaire directement avec les entreprises.

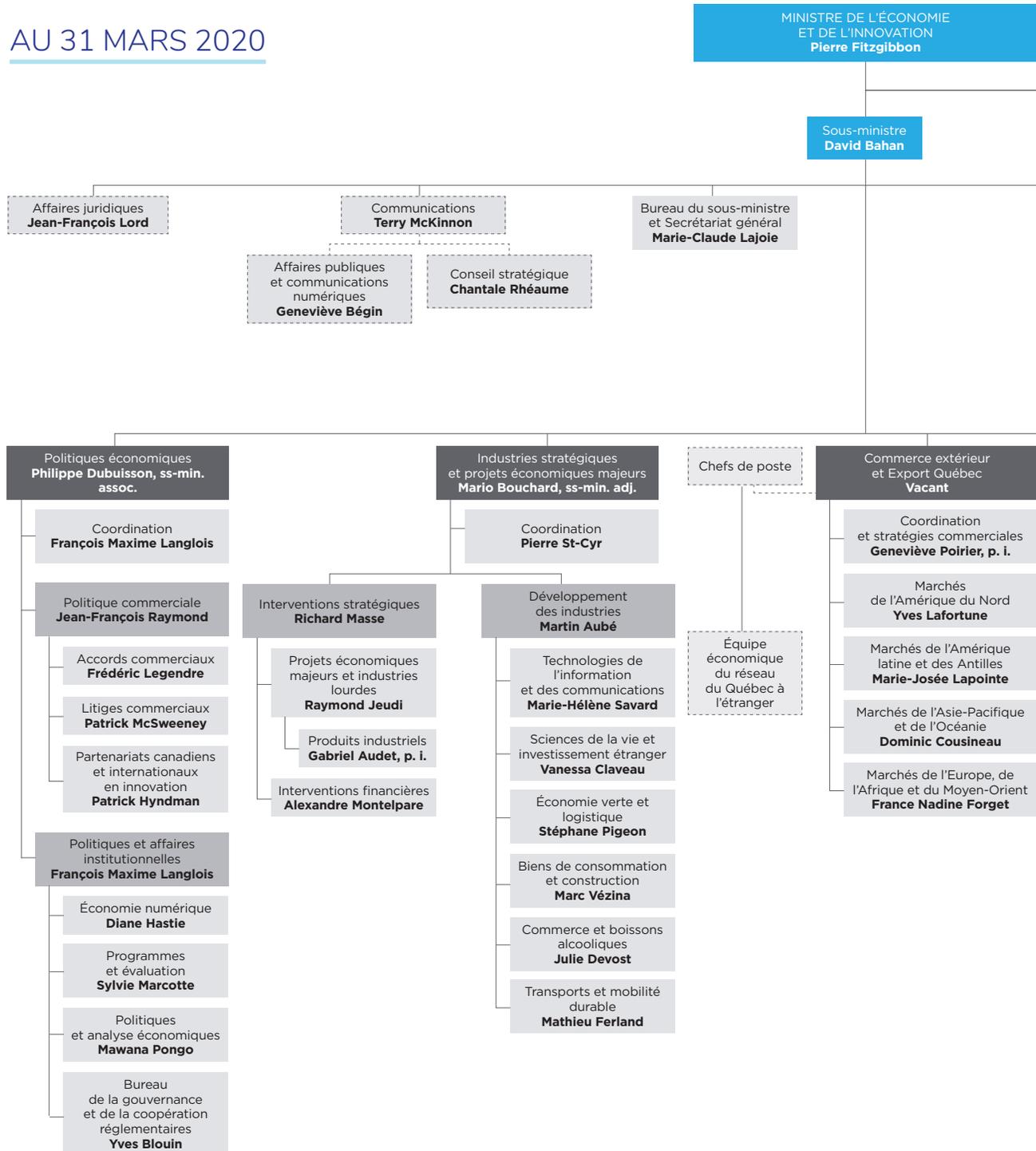
En mars 2020, afin de limiter la propagation de la COVID-19, le Québec se mettait sur pause et déclarait l'état d'urgence sanitaire. Parmi les mesures prises, la fermeture des entreprises et des commerces non essentiels a été décrétée, avec comme conséquences des pertes d'emplois et un ralentissement économique sans précédent. L'économie québécoise avait déjà été ébranlée quelques semaines plus tôt par un blocus ferroviaire, qui a eu des répercussions sur l'approvisionnement et le transport des marchandises.

2. Un transfert d'effectifs vers Investissement Québec a eu lieu le 18 juin 2020 et le Ministère comptait, à cette date, 534 employés.

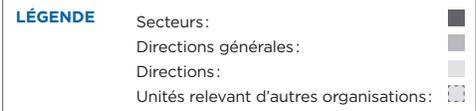
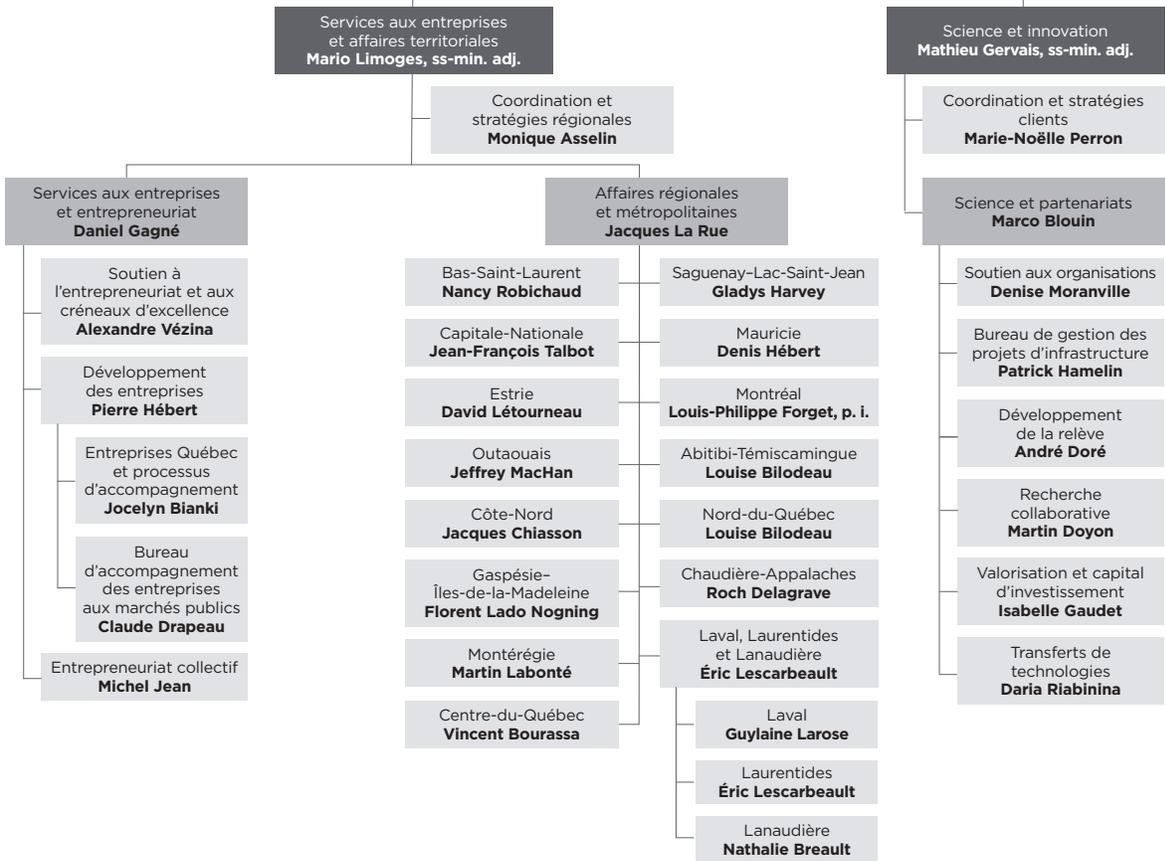
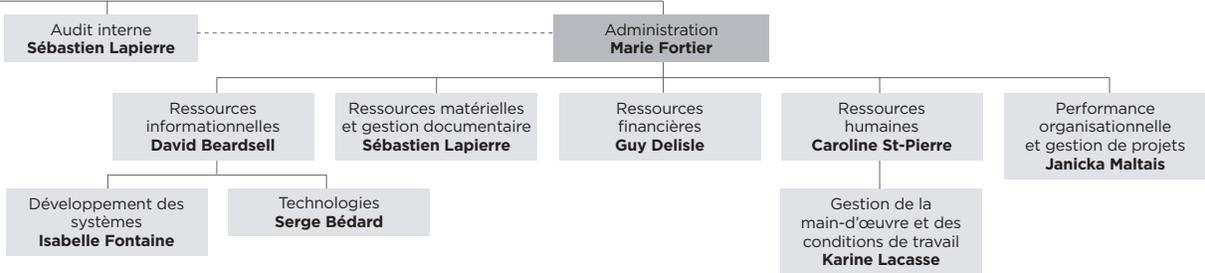
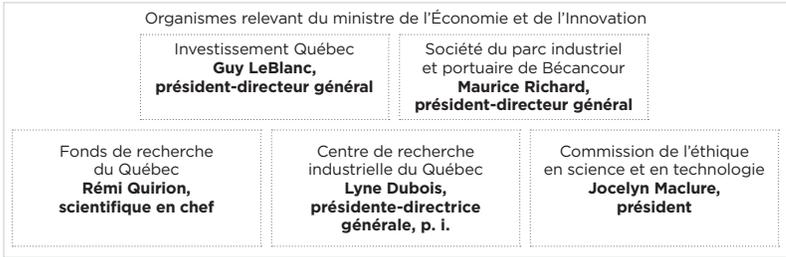
3. Statistique Canada, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE), décembre 2017.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

AU 31 MARS 2020



MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL
Marie-Eve Proulx



Quelques résultats 2019-2020 en un coup d'œil

706

employés au
31 mars 2020

54 % de femmes

46 % d'hommes

85 % de taux
de fidélisation

2 773,5 M\$

de dépenses
prévues

18 113

activités réalisées en promotion
de la science s'adressant à la relève

28

projets d'investissement
majeurs soutenus

310,9 M\$

en aide
financière

1 407,1 M\$

en coût total
des projets

801

emplois créés
ou sauvegardés

118,3 M\$

d'investissement en infrastructures
de recherche et d'innovation

11 803

entreprises et
entrepreneurs ayant
utilisé les services d'un
organisme de soutien
à l'entrepreneuriat

32 projets de **relance économique** soutenus

137,6 M\$

en aide
financière

229,2 M\$

en coût total
des projets

3 354

emplois créés
ou sauvegardés

5 675

interventions
effectuées
afin de soutenir
la productivité
des entreprises

7 320 emplois
créés ou maintenus
en économie sociale

> **19,9 M\$** en aide
financière

> **169,2 M\$** en coût
total des projets

181 projets de
diversification
économique soutenus

> **37,5 M\$** en aide
financière

> **185,0 M\$** en coût
total des projets

266 projets d'investissement
ou d'innovation soutenus

325,3 M\$

en aide
financière

1 403,5 M\$

en coût total
des projets

3 703

emplois créés
ou sauvegardés

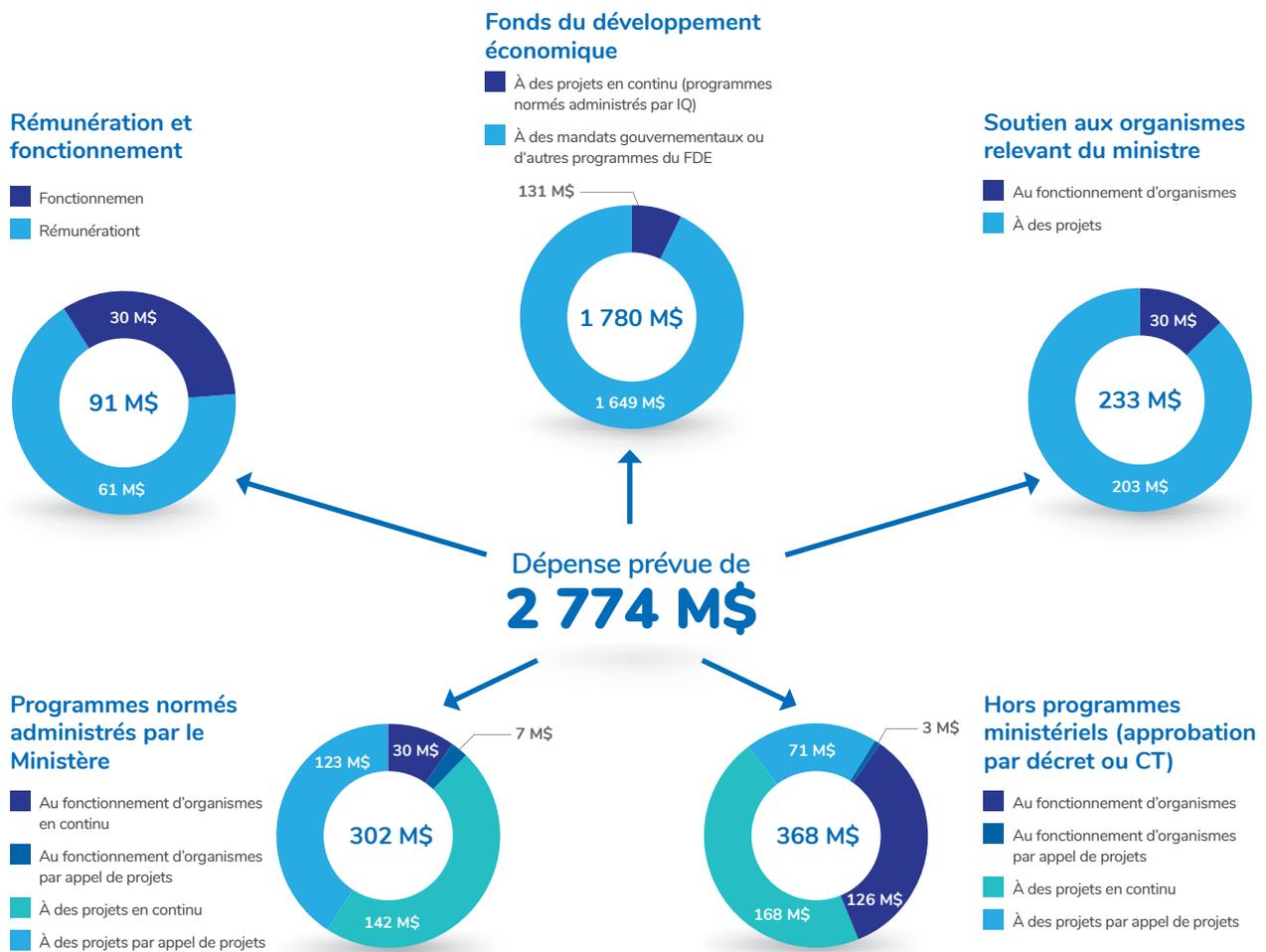
4 847

entreprises appuyées sur
les marchés hors Québec

1 109,0 M\$

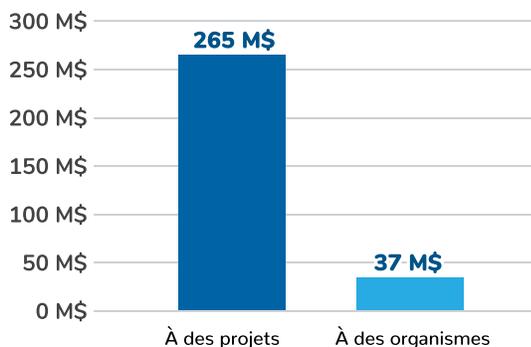
en ventes fermes

Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par types d'interventions

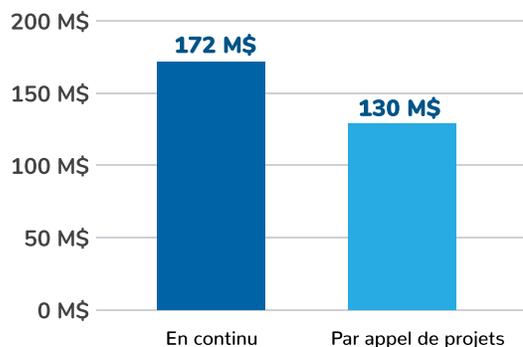


Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes ministériels par types et modes d'attribution

Aides financières des programmes normés administrés par le Ministère par types de soutien



Aides financières des programmes normés administrés par le Ministère par modes d'attribution



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2016-2019, prolongation 2019-2020⁴

Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité

AXE 1. LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
A. Stimuler la capacité d'innover des entreprises et des organisations	1. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove	600 nouvelles collaborations	1 394	26
	2. Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	s. o.	s. o.	27
	3. Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation	149 M\$	118,3 M\$	27
B. Contribuer à l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs	4. Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève	Augmentation de 50 %	99 %	28
	5. Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	200 emplois	218	28
C. Favoriser l'appropriation du numérique par les entreprises	6. Taux de réalisation des mesures du Plan d'action en économie numérique	s. o.	s. o.	29

4. Les indicateurs et cibles grisés n'ont pas été reconduits dans la prolongation 2019-2020 du Plan stratégique 2016-2019.

AXE 2. L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
D. Faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État	7. Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises	s. o.	s. o.	30
	8. Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés)	Coordonner l'intervention gouvernementale pour 100 % de ces projets	100 %	30
	9. Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec	s. o.	s. o.	30
E. Participer à la négociation d'accords commerciaux et faire profiter les entreprises des occasions d'affaires qui en découlent	10. Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu	Intervenir dans 100 % des dossiers de négociation d'accords commerciaux et de litiges	100 %	31
	11. Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés	s. o.	s. o.	32

Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier
AXE 3. LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
F. Optimiser le soutien à l'entrepreneuriat, notamment quant au mentorat et à la relève	12. Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	6 600 entrepreneurs ou entreprises	11 803	32
	13. Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation	Croissance de 15 %	139 %	33
G. Promouvoir l'innovation comme vecteur de nouvelles idées et technologies	14. Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU	120 entreprises	192	34

AXE 3. LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
H. Contribuer au développement de l'entrepreneuriat collectif partout au Québec	15. Aide financière accordée et coût total des projets en économie sociale et nombre d'emplois créés ou maintenus	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4	7,5	34
		3 000 emplois créés ou maintenus dans les entreprises d'entrepreneuriat collectif	7 320	

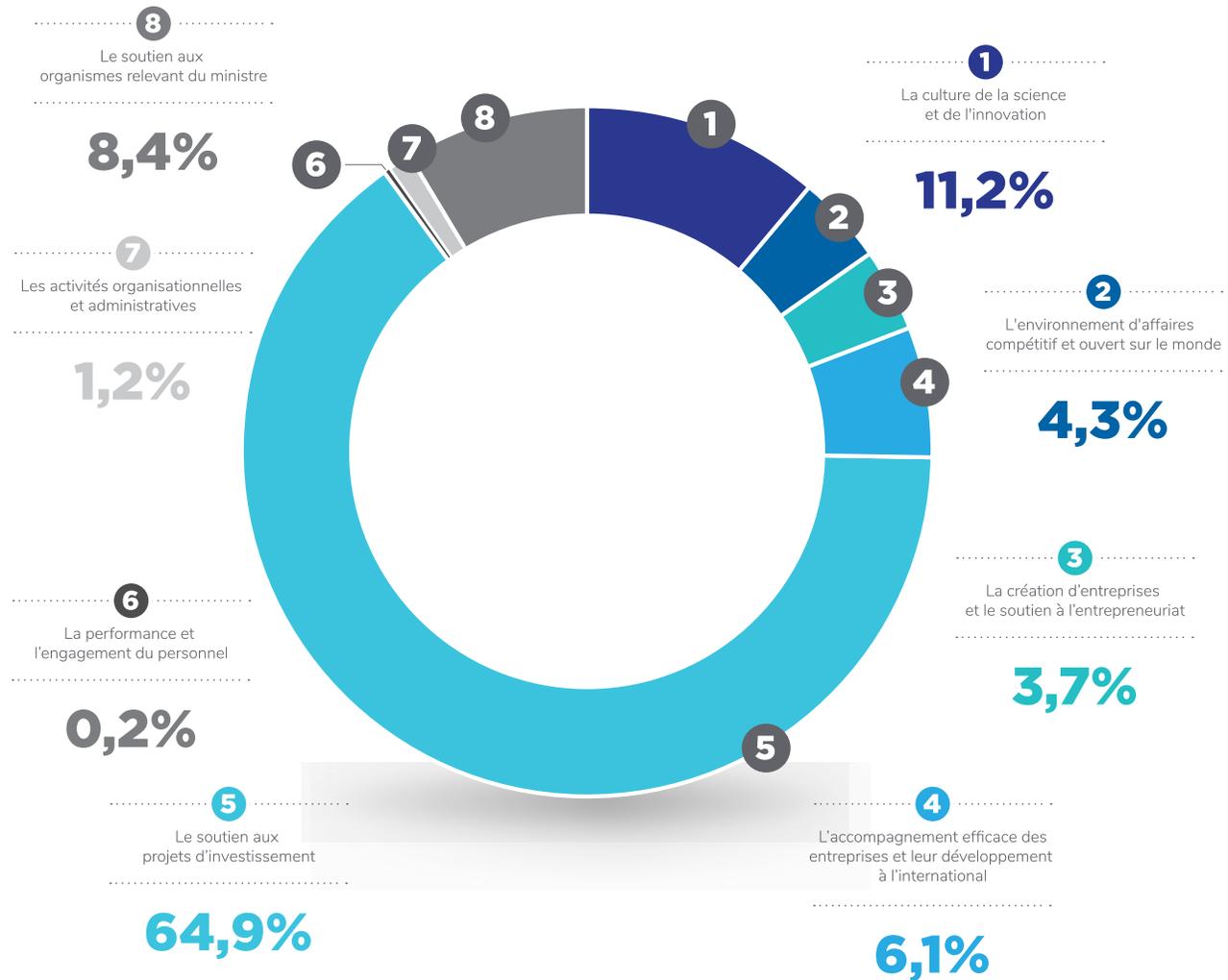
AXE 4. L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
I. Soutenir la productivité par des formations adaptées et des interventions ciblées en entreprise	16. Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	3 500 interventions	5 675	36
	17. Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	87 entreprises ayant mis en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	122	36
J. Contribuer à l'augmentation des exportations	18. Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec et impact des interventions	3 500 entreprises	4 847	37
		700 M\$ en ventes fermes générées	1 109 M\$	
K. Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence	19. Nombre de projets ou d'organismes soutenus, aide financière accordée et coût total des projets	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	3,5	38
	20. Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	10 initiatives structurantes	11	39
	21. Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation	50 % des projets	38 %	39

AXE 5. LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
L. Favoriser la concrétisation de projets d'investissement privé	22. Nombre de projets soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	3,3 (projets d'investissement ou d'innovation)	40
			3,5 (projets d'investissement majeurs)	
		Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	93 % (projets d'investissement ou d'innovation)	
			100 % (projets d'investissement majeurs)	
M. Appuyer le développement des entreprises et des régions	23. Nombre de projets de relance soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1	0,7	41
		Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	95 %	
	24. Nombre de projets de diversification soutenus, aide financière accordée et coût total des projets réalisés	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5	3,9	42

Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources

AXE 6. LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
N. Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes	25. Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles	s. o.	s. o.	43
O. Améliorer l'efficacité des mesures et des programmes gouvernementaux d'aide au développement économique pour une meilleure intervention et une performance organisationnelle accrue	26. Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	25 évaluations réalisées	23	44
	27. Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique	s. o.	s. o.	44

Adéquation des ressources⁵ pour la réalisation du plan stratégique



5. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit celle liée aux crédits pour les activités organisationnelles et administratives de même que celle liée aux crédits pour les organismes relevant du ministre.

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2016-2019, prolongation 2019-2020

ENJEU 1 : DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES DANS TOUTES LES RÉGIONS, GÉNÉRATRICES D'UNE CROISSANCE PERMETTANT LE SOUTIEN DU NIVEAU DE VIE DES QUÉBÉCOIS

Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité

OBJECTIF A : STIMULER LA CAPACITÉ D'INNOVER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Contexte lié à l'objectif : Les entreprises sont encouragées à innover et le Ministère les accompagne notamment par l'entremise d'un éventail de ressources et de services en innovation offerts par les multiples organismes et centres de recherche soutenus, comme le réseau QuébecInnove. Le Ministère contribue à la mise en place et au maintien d'infrastructures de recherche de pointe afin de répondre aux besoins d'innovation des entreprises ainsi qu'à ceux des chercheurs qui souhaitent s'intégrer aux réseaux mondiaux de recherche.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.
- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique dans des secteurs stratégiques et en émergence.

Indicateur 1 : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	600 nouvelles collaborations	450 nouvelles collaborations au 31 mars 2019		
Résultats	1 394 Atteinte	4 469 Atteinte	2 376 Atteinte	240

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'accompagnement d'une entreprise par un membre du réseau QuébecInnove s'effectue dans le cadre du programme Innovation⁶ ou encore par l'intervention d'un répondant du réseau ou directement avec un membre de QuébecInnove. Pour l'année 2019-2020 :

- 534 accompagnements ont été effectués par QuébecInnove ;
- 526 accompagnements ont été effectués par des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale ;
- 239 collaborations ont impliqué des regroupements sectoriels de recherche industrielle ;
- 95 entreprises ont bénéficié de 10,1 M\$ en aide financière dans le cadre du programme Innovation, volet 1.

6. En 2018-2019, la mesure Passeport innovation a été intégrée au programme Innovation.

Indicateur 2 : Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	300 PME au 31 mars 2019		
Résultats	Depuis octobre 2018, le programme Premier Brevet a été intégré dans le programme Innovation.	238 Non atteinte	162	71

Indicateur 3 : Montant des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	149 M\$	240 M\$ au 31 mars 2019		
Résultats	118,3 M\$ Non atteinte	370,8 M\$ Atteinte	218,6 M\$	95,0 M\$

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 présente des investissements estimés à 100,4 G\$. L'enveloppe d'investissement accordée au secteur de la recherche sous la responsabilité du Ministère correspond à 917,3 M\$. En 2019-2020, afin de stimuler la capacité d'innover des organismes, le Ministère avait un objectif de 149 M\$ en investissements. Toutefois, la somme réelle des investissements est de 118,3 M\$, répartis comme suit :

- 58,5 M\$ dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 3 : cofinancement du gouvernement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ;
- 30,7 M\$ dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation ;
- 16,2 M\$ pour le décret du projet Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique à l'Université de Sherbrooke ;
- 11,7 M\$ dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires ;
- 1,2 M\$ dans le cadre de mesures du budget 2019-2020 sur la puissance de calcul au Québec et le soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle (quantique).

L'écart de 30,7 M\$ entre la cible et la somme réelle des investissements pour l'année 2019-2020 s'explique par le report de la date d'échéance de projets.

OBJECTIF B : CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS D'INNOVATEURS

Contexte lié à l'objectif : En raison de l'importance de l'innovation pour les entreprises et de leurs besoins croissants en main-d'œuvre hautement qualifiée, le développement de la relève en science et en technologie ainsi que l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs constituent une priorité pour le Ministère. La mise en œuvre des mesures Stages d'innovation en entreprise et Premier emploi en recherche en est un bon exemple.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.
- Poursuivre l'appui à la réalisation de stages d'innovation en entreprises ainsi qu'au soutien à de nouveaux diplômés pour des projets de recherche et de développement.
- Permettre à la relève innovante d'acquérir les compétences nécessaires en science et en innovation et favoriser une meilleure adéquation formation-emploi.

Indicateur 4 : Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève

Mesure de départ : 9 122 activités en 2015-2016

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Augmentation de 50 %	Augmentation de 50 % au 31 mars 2019		
Résultats	99 % Atteinte	127 % Atteinte	107 %	34 %

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le programme NovaScience vise à promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie et à encourager la concertation de différents partenaires socioéconomiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie. Ces objectifs sont atteints par le soutien financier à des organismes et à des initiatives de partenariat pour l'organisation de différents types d'activités. En 2019-2020, les aides financières accordées ont mené à la réalisation de 18 113 activités par le biais d'un soutien au fonctionnement à 14 organismes, à 43 projets et à 10 initiatives de partenariat. Cela représente un investissement de plus de 5,2 M\$. Par rapport à la donnée de référence publiée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016, soit 9 122 activités, il s'agit d'une augmentation de 99 %.

Indicateur 5 : Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stage d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	200 emplois	600 emplois au 31 mars 2019		
Résultats	218 Atteinte	489 Non atteinte	291	125

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs, a permis la création de 170 emplois. Au total, 2 050 unités de stage⁷ ont été réalisées par 947 stagiaires en 2018-2019, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible, pour un investissement de 8,2 M\$. Pour sa part, la mesure Premier emploi en recherche a permis la création de 48 emplois, pour un investissement de 657 k\$.

OBJECTIF C : FAVORISER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : Le nouveau programme Québec haut débit a été annoncé dans le cadre du budget 2019-2020. Doté d'une enveloppe de 400 M\$ sur sept ans, il permettra le déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit ainsi que d'un réseau cellulaire à large bande dans les régions rurales et éloignées.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Assurer la mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique et poursuivre le déploiement des infrastructures numériques.

Indicateur 6 : Taux de réalisation des mesures du Plan d'action en économie numérique

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	100 % au 31 mars 2018		
Résultats	Indicateur non prolongé pour 2019-2020	96 % Non atteinte	96 % Non atteinte	77 %

OBJECTIF D : FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'ÉTAT

Contexte lié à l'objectif : Afin de faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État et de favoriser le développement économique, le Ministère poursuit la coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et administratif. Il assure aussi la mise en place de comités interministériels pour appuyer la concrétisation des projets d'investissements industriels privés et il collabore toujours au déploiement d'Entreprises Québec.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Appliquer la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et contribuer à réduire les coûts administratifs pour les PME⁸.
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation des projets d'investissements industriels privés au Québec.
- Consolider, en collaboration avec Services Québec, l'offre de service de la Zone entreprise d'Entreprises Québec⁹.

7. Une unité de stage correspond à un stage de quatre mois. Un stagiaire peut effectuer plus d'une unité de stage au cours de l'année. Par exemple, un stagiaire qui réalise un stage de huit mois aura fait un seul stage correspondant à deux unités de stage.

8. Explication à la section 4.6.

9. En 2019-2020, plus de 816 000 visiteurs ont visité le site Web, une augmentation de 1,4 % par rapport à 2018-2019, et plus de 56 000 entreprises étaient inscrites à la Zone entreprise, une augmentation de 14,3 % par rapport à 2018-2019.

Indicateur 7 : Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s’adressant aux entreprises

Mesure de départ : 39,6 % en 2015-2016

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	50 % au 31 mars 2019		
Résultats	Cible atteinte en 2018-2019	52,6 % Atteinte	49,5 %	41,8 %

Indicateur 8 : Pourcentage de projets d’investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés)

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % Atteinte	100 % Atteinte	100 % Atteinte	100 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a accompagné neuf projets d’investissements industriels privés dans lesquels plusieurs MO étaient engagés et il a coordonné l’élaboration d’offres gouvernementales intégrées. Cette action a maximisé les chances de concrétisation des projets d’investissement au Québec et s’inscrivait dans une démarche d’allègement du fardeau réglementaire en contribuant à l’émergence d’une relation collaborative entre les acteurs du développement économique au Québec.

Les projets industriels accompagnés par le Ministère, représentant des investissements potentiels de près de 20 G\$, occupent des secteurs économiques d’importance pour le Québec, notamment l’énergie ainsi que l’extraction et la transformation des métaux. Par son action auprès de ces entreprises, le Ministère a contribué à la réalisation de nouveaux projets industriels phares dans le paysage économique québécois.

Indicateur 9 : Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	100 % au 31 mars 2018		
Résultats	Indicateur non prolongé pour 2019-2020	95,0 % Non atteinte	90,5 % Non atteinte	84,0 %

OBJECTIF E : PARTICIPER À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS COMMERCIAUX ET FAIRE PROFITER LES ENTREPRISES DES OCCASIONS D'AFFAIRES QUI EN DÉCOULENT

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère poursuit sa participation aux diverses négociations commerciales afin de faire bénéficier les entrepreneurs et les entreprises d'ici des meilleures occasions d'affaires possible. De plus, il assure la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Assurer la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux et collaborer activement aux contestations du Canada devant les instances internationales.
- Participer aux négociations d'accords commerciaux et appuyer les entreprises québécoises dans leurs accès aux marchés.

Indicateur 10 : Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % Atteinte	100 % Atteinte	100 % Atteinte	100 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a la responsabilité, pour le gouvernement du Québec, des dossiers de politique commerciale, y compris les activités de négociation commerciale. Pour remplir son mandat, il a participé, en 2019-2020, à toutes les négociations ainsi qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment continué à défendre les positions du Québec relativement à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, entré en vigueur en juillet 2020. Il a mené les consultations requises auprès des acteurs concernés tout en maintenant une étroite collaboration avec le gouvernement fédéral.

Le Ministère a travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics, notamment en déterminant les marges de manœuvre comprises dans les accords de commerce afin de favoriser les entreprises locales. L'accès des fournisseurs québécois aux contrats publics américains a également fait partie des enjeux sur lesquels le Ministère s'est penché.

Le Ministère a également mis de l'avant les intérêts du Québec dans la négociation d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur¹⁰. Il a réalisé des analyses sur les principaux enjeux commerciaux du Brexit pour le Québec, tout en maintenant un suivi régulier du dossier avec le fédéral afin de se préparer à une éventuelle négociation Canada-Royaume-Uni.

Le Ministère a assuré la coordination générale, pour le Québec, de l'ensemble des dossiers rattachés à l'Accord de libre-échange canadien, entré en vigueur en juillet 2017.

10. Le Mercosur regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Enfin, tous les litiges en cours avec le gouvernement américain ont été pris en charge par le Ministère, dont ceux touchant l'acier et l'aluminium, le bois d'œuvre, le papier, les éoliennes ainsi que les structures d'acier. Il en a été de même du litige avec l'Australie sur les boissons alcooliques, de celui avec le Brésil relativement aux aéronefs commerciaux et du litige intenté par Lone Pine Resources.

Indicateur 11 : Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	100 % au 31 mars 2019		
Résultats	Cible atteinte en 2018-2019	100 % Atteinte	86 %	s. o.

Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance des entreprises, dont celles du secteur manufacturier

OBJECTIF F : OPTIMISER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT QUANT AU MENTORAT ET À LA RELÈVE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère travaille, en collaboration avec de nombreux organismes et partenaires, à lever les obstacles à l'entrepreneuriat rencontrés par certains groupes d'individus, tels que les jeunes, les femmes et les immigrants, ou encore à soutenir les chefs d'entreprises à forte croissance.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022.
- Assurer la mise en œuvre du programme Startup Québec, notamment dans le secteur des sciences de la vie, pour le financement de projets innovateurs.

Indicateur 12 : Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	6 600	20 000 au 31 mars 2019		
Résultats	11 803 Atteinte	19 381 Non atteinte	12 954	6 527

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au cours de l'année 2019-2020, 87 720 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de réseautage. De ce nombre, 11 803 ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès d'entrepreneurs en provenance de toutes les

régions et certains services étaient destinés spécifiquement aux clientèles suivantes : femmes entrepreneurs, jeunes entrepreneurs, entrepreneurs issus de la diversité, cédants, repreneurs d'entreprises ou entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Indicateur 13 : Taux de croissance moyen¹¹ du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	15 %	15 %	15 %	15 %
Résultats	139 % Atteinte	138 % Atteinte	274 % ¹² Atteinte	24 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises technologiques accueillent et accompagnent les entreprises innovantes en démarrage en les hébergeant dans des infrastructures parfois pourvues de laboratoires et d'équipements spécialisés. L'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises incubées témoigne de la qualité du processus de sélection des entreprises et de l'intervention appropriée de l'incubateur ou de l'accélérateur. Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a soutenu financièrement quatre incubateurs d'entreprises et divers projets dans le cadre de Startup Québec^{MD}. Parmi les entreprises accompagnées, 345 ont fourni des données sur leur chiffre d'affaires ou leur taux de croissance, ce qui a permis de calculer un taux de croissance moyen de 139 %.

OBJECTIF G : PROMOUVOIR L'INNOVATION COMME VECTEUR DE NOUVELLES IDÉES ET TECHNOLOGIES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère accompagne des entreprises innovantes en démarrage par le biais notamment des sociétés de valorisation. Il stimule l'entrepreneuriat en milieu universitaire et contribue à valoriser l'utilisation des résultats de la recherche en fournissant un soutien et un encadrement au démarrage d'entreprises.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité, plus particulièrement celles des PME.
- Continuer l'appui à la création de la grappe industrielle en intelligence artificielle¹³.

11. Le libellé de l'indicateur du Plan stratégique 2016-2019 a été modifié. En effet, au lieu d'utiliser le taux de croissance médian, c'est plutôt le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises ayant participé au programme d'incubation qui est mesuré. Celui-ci permet de prendre en compte toutes les entreprises incubées, qu'elles aient connu une forte croissance, une décroissance ou une stagnation de leur chiffre d'affaires. Cette méthode de calcul pondérée par le nombre d'entreprises incubées permet une appréciation plus juste du taux de croissance des entreprises incubées au cours de l'année. Conséquemment, la cible de cet indicateur est une croissance de 15 % au lieu de 10 %.

12. Le résultat est supérieur à la cible initiale. Startup Québec^{MD} et le contexte mondial sont favorables aux jeunes pousses ; cela se reflète dans les résultats de 2017-2018 et les suivants.

13. En juin 2019, un appel de projets en appui aux projets d'innovation des startups en intelligence artificielle a été lancé.

Indicateur 14 : Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	120	300	300	300
Résultats	192 Atteinte	89 Non atteinte	197 Non atteinte	120 Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les sociétés de valorisation universitaire (SVU) contribuent à stimuler l'entrepreneuriat et à valoriser la propriété intellectuelle issue de la recherche universitaire en fournissant un soutien et un encadrement au démarrage d'entreprises. Les incubateurs, les centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) et les accélérateurs d'entreprises soutenus dans le cadre de Startup Québec^{MD} contribuent également à la création et à la croissance d'entreprises innovantes. Les 3 SVU financées par le Ministère ainsi que 16 des organismes d'incubation et d'accélération, dont certains CEU, soutenus par Startup Québec^{MD} ont contribué à la création de 192 entreprises en 2019-2020.

OBJECTIF H : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF PARTOUT AU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif : L'entrepreneuriat collectif contribue à la prospérité économique durable du Québec. Le Ministère, notamment grâce au Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, déploie des efforts pour aider les entreprises collectives à conquérir de nouveaux marchés, à innover dans le but de faire progresser leur offre de service ainsi qu'à créer et à maintenir des emplois.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020.

Indicateur 15 : Aide financière accordée et coût total des projets en économie sociale et nombre d'emplois créés ou maintenus

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4
Résultats	7,5 Atteinte	9,1 Atteinte	6,3 Atteinte	5,8 Atteinte
Cibles	3 000 emplois créés ou maintenus dans les entreprises d'entrepreneuriat collectif			
Résultats	7 320 Atteinte	10 991 Non atteinte	6 809	3 876

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, cinq mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 ont contribué à créer ou à maintenir 1 183¹⁴ emplois à temps plein dans des entreprises d'économie sociale. Elles ont suscité des investissements d'une valeur totale de 169,2 M\$ avec un effet de levier de 7,5¹⁵.

En 2019-2020, on dénombrait au Québec 2 723 coopératives non financières en activité ainsi qu'un total de 6 137 emplois créés.

La capitalisation des entreprises d'économie sociale est un moyen d'accroître la capacité de ces dernières à faire leurs propres choix et à maintenir leur autonomie de gestion. Les mesures de capitalisation (prêts) sont les suivantes :

- Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale : sous la responsabilité d'IQ, des prêts totalisant 4,5 M\$ ont été accordés à 23 projets.
- Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec : des prêts totalisant 2,0 M\$ ont été accordés à 51 projets.
- Congé d'intérêt supplémentaire accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale : la Fiducie a accordé des prêts totalisant 6,7 M\$ à 16 projets.

Le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif a soutenu 27 projets en accordant des aides financières totalisant 5,6 M\$.

OBJECTIF I : SOUTENIR LA PRODUCTIVITÉ PAR DES FORMATIONS ADAPTÉES ET DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN ENTREPRISE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère soutient la productivité des entreprises et des entrepreneurs notamment par des formations, dont celle sur les meilleures pratiques d'affaires, des interventions ponctuelles ou spécialisées, de l'accompagnement-conseil stratégique, du financement ou des missions et des activités d'accueil et de maillage.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Favoriser l'accès des entreprises aux marchés publics par la diffusion d'information simplifiée et par l'accompagnement stratégique des entreprises.
- Soutenir les entreprises de tous les secteurs dans leur transformation numérique.
- Soutenir la croissance des entreprises par une offre d'interventions-conseils et de formations sur les meilleures pratiques d'affaires.
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers.

14. Les trois fonds de capitalisation calculent les emplois créés ou maintenus différemment. Dans les cas de cofinancement où IQ est partenaire du Réseau d'investissement social du Québec ou de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, la méthode de calcul d'IQ est privilégiée. Les emplois créés dans les coopératives sont également calculés différemment.

15. Pour le Réseau d'investissement social du Québec et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, l'effet de levier est celui des fonds et non celui du Ministère, qui capitalise les fonds sans nécessairement être le seul partenaire.

Indicateur 16 : Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	3 500	10 600 au 31 mars 2019		
Résultats	5 675 Atteinte	15 650 Atteinte	10 253	5 370

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en leur offrant un accompagnement correspondant à leurs besoins. Que ce soit au moyen de formations, d'interventions ponctuelles ou spécialisées, d'accompagnements-conseils stratégiques, d'un financement ou encore de missions, d'activités d'accueil de délégations étrangères et d'activités de maillage touchant le secteur de la science et de l'innovation, les conseillers du Ministère mettent leur expertise au service des entreprises et des partenaires afin de leur offrir un service personnalisé, complet et efficace. En 2019-2020, le Ministère a réalisé 5 675 interventions auprès d'entreprises québécoises et de partenaires nationaux et internationaux du secteur de la science et de l'innovation.

Indicateur 17 : Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	200 entreprises, d'ici le 31 mars 2018, dans le cadre de la stratégie performe		
Résultats	Cible atteinte en 2017-2018	Cible atteinte en 2017-2018	226 Atteinte	102
Cibles	87 entreprises ayant mis en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	262 entreprises ayant mis en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables		
Résultats	122 Atteinte	331 Atteinte	164	81

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, 122 entreprises ont été accompagnées ou soutenues afin de mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables au moyen de formations MPA (meilleures pratiques d'affaires), de l'Accompagnement-conseil stratégique^{MC} ou d'une aide financière.

OBJECTIF J : CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS

Contexte lié à l'objectif : Afin d'aider les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et à accroître leurs exportations, le Ministère, en collaboration avec le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger, offre divers services aux entreprises, dont des services individuels (accompagnement-conseil

personnalisé) et de groupe (séminaires d'information sur les marchés, accueil d'acheteurs étrangers, missions commerciales ou ministérielles).

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation sur les marchés extérieurs, notamment sur les marchés de diversification, et assurer la promotion des produits et services québécois hors Québec.

Indicateur 18 : Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec et impact des interventions

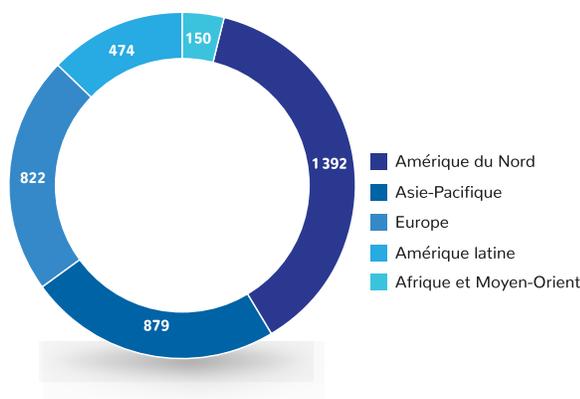
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	3 500 entreprises	2 000 entreprises	2 000 entreprises	2 000 entreprises
Résultats	4 847 Atteinte	5 153 Atteinte	4 056 Atteinte	3 498 Atteinte
Cibles	700 M\$ en ventes fermes générées	200 M\$ en ventes fermes générées	200 M\$ en ventes fermes générées	200 M\$ en ventes fermes générées
Résultats	1 109 M\$ Atteinte	1 012 M\$ Atteinte	743 M\$ Atteinte	792 M\$ Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 3 717¹⁶ entreprises ont été appuyées dans le développement de marchés hors Québec par le Ministère et ses partenaires, et 1 130 aides financières à l'exportation ont été accordées aux entreprises québécoises. Également, 8 803 rendez-vous d'affaires personnalisés ont été réalisés au bénéfice des entreprises québécoises, principalement dans le cadre de 78 missions commerciales et ministérielles et de 28 accueils d'acheteurs étrangers.

En ce qui concerne les retombées de ses interventions en 2019-2020, le Ministère a recensé 384 M\$ en ventes fermes générées par les entreprises qu'il accompagne et 725 M\$ en ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation fournies à des entreprises. De plus, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 pour bien orienter les interventions en développement des marchés et obtenir des retombées optimales au cours des prochaines années.

RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS HORS AIDES FINANCIÈRES PAR TERRITOIRE



16. Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (p. ex. accompagnement-conseil, participation à une mission) dans un marché. Un marché correspond à un pays, sauf les États-Unis, qui sont divisés en six marchés, et la Chine, qui est divisée en deux marchés. À titre d'exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services dans le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise ayant reçu des services dans plusieurs marchés, et donc par différentes équipes, est comptabilisée pour chacun des différents marchés.

OBJECTIF K : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES PÔLES, DES GRAPPES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère entretient des liens et travaille de concert avec plusieurs organismes et associations œuvrant au développement économique du Québec. La mobilisation et la concertation de l'action des entreprises et des différents partenaires économiques du Ministère autour d'objectifs et de modes d'intervention communs pour favoriser le développement de secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence ainsi que la mise en œuvre des orientations ministérielles sont déterminantes.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports.
- Soutenir la mise en œuvre des zones industrialo-portuaires¹⁷, des pôles logistiques et ceux associés au commerce électronique ainsi que des zones d'innovation¹⁸.
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'action pour le développement des créneaux et des pôles d'excellence.

Indicateur 19 : Nombre de projets ou d'organismes soutenus, aide financière accordée et coût total des projets

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2
Résultats	3,5 Atteinte	1,6 Non atteinte	4,7 Atteinte	4,7 Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence permet de soutenir la réalisation d'activités et de projets structurants visant le développement de secteurs stratégiques, plus particulièrement le développement des créneaux et pôles d'excellence (démarche ACCORD) ainsi que des grappes et filières industrielles. En 2019-2020, un montant de 7,2 M\$ a été accordé dans le cadre de ce programme en appui à 144 projets totalisant 32,4 M\$. L'effet de levier de ces interventions est de 3,5.

La démarche ACCORD vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Elle s'appuie sur les forces régionales, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que la recherche de l'excellence dans les secteurs clés de l'économie du Québec. Au 31 mars 2020, 33 créneaux et 3 pôles d'excellence étaient actifs au sein de la démarche ACCORD. Au total, 6 787 entreprises étaient dans le périmètre des créneaux et pôles d'excellence et 427 entreprises participaient activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

17. Le Ministère a poursuivi ses actions pour soutenir le développement de la quinzaine de zones industrialo-portuaires réparties sur le territoire du Québec.

18. Le Ministère a mené plusieurs actions, depuis le printemps 2019, afin de déployer le projet de création de zones d'innovation, dont la tenue d'une journée de conférences et d'une consultation en ligne ainsi que la diffusion d'un guide de présentation d'un projet de zone d'innovation.

En 2019-2020, le Ministère a soutenu les activités de neuf grappes industrielles réunissant les entreprises des secteurs stratégiques du Québec tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les technologies vertes.

Indicateur 20 : Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mise en œuvre pour le développement des secteurs industriels

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	10 initiatives structurantes	30 initiatives structurantes au 31 mars 2019		
Résultats	11 Atteinte	47 Atteinte	40	24

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a en outre élaboré, appuyé ou mis en œuvre onze initiatives structurantes dans le but de développer des secteurs industriels. Parmi elles se trouvent :

- le soutien à un centre de recherche et développement SpaceJet ;
- le lancement de l'appel de projets permettant aux entreprises dans le secteur de l'électrification des transports de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec ;
- l'appui à trois projets mobilisateurs en électrification des transports ;
- le lancement de la campagne promotionnelle du secteur des sciences de la vie, une mesure de la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

Indicateur 21 : Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	50 % des projets			
Résultats	38 % Non atteinte	32 % Non atteinte	42 % Non atteinte	35 % Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Ce sont 452 projets visant l'exportation ou l'innovation qui ont été réalisés dans les créneaux et pôles d'excellence en 2019-2020, comparativement à 258 en 2018-2019 et à 219 en 2017-2018.

OBJECTIF L : FAVORISER LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Contexte lié à l'objectif : En vue de stimuler les investissements privés et les partenariats, le Ministère poursuit ses actions d'accompagnement et de soutien aux projets majeurs d'investissements privés. Il travaille à générer le plus de retombées possible au Québec pour chaque dollar investi. Que ce soit pour des projets d'expansion ou d'implantation ou pour l'appropriation d'innovations, le Ministère participe à la réalisation concertée de ces projets porteurs de croissance au bénéfice de l'ensemble du Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics.

Indicateur 22 : Nombre de projets soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés

PROJETS D'INVESTISSEMENT OU D'INNOVATION				
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2
Résultats	3,3 Atteinte	4,1 Atteinte	3,9 Atteinte	4,2 Atteinte
Cibles	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention
Résultats	93 % Atteinte	91 % Atteinte	94 % Atteinte	88 % Atteinte

PROJETS D'INVESTISSEMENT MAJEURS				
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2
Résultats	3,5 Atteinte	3,8 Atteinte	4,2 Atteinte	3,7 Atteinte
Cibles	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention
Résultats	100 % Atteinte	99 % Atteinte	94 % Atteinte	96 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement ou d'innovation, le Ministère a accordé 325,3 M\$ d'aide financière à 266 projets au cours de l'année 2019-2020 dans le cadre du programme ESSOR et du fonds Capital Mines Hydrocarbures¹⁹. Le coût total des projets soutenus est de 1 403,5 M\$. L'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 3 703 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 3,3. De plus, 93 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

19. Dorénavant le fonds Capital ressources naturelles et énergie.

L'action du Ministère vise également à soutenir des projets d'investissement majeurs créateurs de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions dans le cadre de mandats gouvernementaux. Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a appuyé financièrement 28 projets d'investissement, leur apportant une aide de 310,9 M\$. Le coût total des projets soutenus s'élève à 1 407,1 M\$. Le soutien gouvernemental a permis d'assurer la création ou la sauvegarde de 801 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 3,5. De plus, 100 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

OBJECTIF M : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : En partenariat avec les acteurs locaux et régionaux, le Ministère poursuit ses efforts de redynamisation des territoires et des régions, qui sont parfois affectés par des circonstances particulières ou par des fermetures d'entreprises ayant des effets majeurs sur leur développement économique.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Soutenir des projets de diversification économique dans des territoires touchés par la fermeture d'entreprises ou la diminution de leurs activités.

Indicateur 23 : Nombre de projets de relance soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1
Résultats	0,7 Non atteinte	1,2 Atteinte	0,6 Non atteinte	0,8 Non atteinte
Cibles	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention	Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention
Résultats	95 % Atteinte	97 % Atteinte	96 % Atteinte	99 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a accordé des aides financières totalisant 137,6 M\$ à 32 projets de relance au cours de l'année 2019-2020, dans le cadre des programmes ESSOR et PME en action. Le coût total des projets soutenus est de 229,2 M\$, et l'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 3 354 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 0,7 et 95 % des aides accordées l'ont été sous une forme autre que la subvention. L'écart par rapport à la cible s'explique par l'octroi de financement d'urgence, notamment pour des droits compensateurs et spéciaux, où la part des partenaires a été moindre.

Indicateur 24 : Nombre de projets de diversification soutenus, aide financière accordée et coût total des projets réalisés

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5	Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5
Résultats	3,9 Atteinte	3,1 Atteinte	3,9 Atteinte	4,6 Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le Ministère a collaboré à la concrétisation de projets de diversification, notamment au Centre-du-Québec, en Mauricie, dans la MRC des Sources, dans la MRC des Appalaches, à Lac-Mégantic et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 3,9 pour ces projets de diversification.

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie est doté d'une enveloppe de 200 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 50 interventions financières, totalisant des aides de l'ordre de 20,5 M\$ et la réalisation d'investissements de 94,9 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 286 emplois. L'effet de levier est de 3,6.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis neuf interventions financières, totalisant des aides de près de 3,1 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 13,5 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 29 emplois. L'effet de levier est de 3,4.
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est doté d'une enveloppe de 10 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis trois interventions financières, totalisant des aides de près de 2,4 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 10,8 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création de 17 emplois. L'effet de levier est de 3,6.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 18 interventions financières, totalisant des aides de près de 6,1 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 30,4 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 177 emplois. L'effet de levier est de 4,0.
- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est doté d'une enveloppe de 30 M\$. Au cours de l'année, l'aide accordée de 5,4 M\$ a permis 101 interventions financières et la réalisation d'investissements de 35,4 M\$. L'effet de levier est de 5,5.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE ET QUI SE RENOUVELLE

Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources

OBJECTIF N : METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES FAVORISANT DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EFFICIENTES, MOBILISATRICES ET INNOVANTES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère poursuit la modernisation de ses pratiques de gestion, de ses façons de faire et de son offre de service afin d'être plus efficace et d'optimiser l'utilisation de ses ressources dans le respect des individus et en maintenant un climat organisationnel sain. La mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation s'inscrit dans une continuité d'actions entamées en 2019-2020.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre le développement d'outils performants afin d'améliorer l'offre de service et assurer une utilisation optimale des ressources²⁰.
- Poursuivre le déploiement de services en ligne afin d'en faciliter l'accessibilité à la clientèle et de contribuer aux orientations gouvernementales²¹.

Indicateur 25 : Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	6	6	6
Résultats	Indicateur non prolongé pour 2019-2020	4 Non atteinte	12 Atteinte	13 Atteinte

OBJECTIF O : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MESURES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE INTERVENTION ET UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère s'assure de sa performance organisationnelle en poursuivant notamment ses travaux d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'effet des organismes soutenus financièrement ainsi que des mesures et des programmes ministériels.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Réaliser l'évaluation de plus d'une vingtaine de programmes, mesures ou organismes.

20. Le Ministère a poursuivi le déploiement d'outils performants pour répondre aux besoins des utilisateurs, notamment en arrimant les systèmes ministériels à la nouvelle version de SAGIR.

21. Le Ministère a amélioré et bonifié son offre de services en ligne, notamment en rendant disponibles un nouveau formulaire pour le programme Innovation, volet 1, et un questionnaire d'autodiagnostic pour le programme Audit industrie 4.0.

Indicateur 26 : Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	25 évaluations réalisées	50 évaluations réalisées au 31 mars 2019		
Résultats	23 Non atteinte	81 Atteinte	43	17

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le Ministère a réalisé 23 évaluations de résultats de ses interventions, soit 13 évaluations d'organismes soutenus par le Ministère, sept évaluations de programmes ou de projets et trois évaluations de stratégies ou de plans d'action. Ces évaluations ont consisté à examiner les résultats de l'aide financière de 1 424 M\$ accordée principalement de 2014 à 2019 pour les deux grands volets de la mission du Ministère, en l'occurrence 1 331 M\$ pour le soutien au développement économique et 93 M\$ pour le soutien à la science et à l'innovation.

Les principaux résultats constatés dans les 23 évaluations sont les suivants :

- plus de 11 000 entreprises québécoises soutenues dans le but d'améliorer leur compétitivité ou leur développement, par leur participation dans l'une ou l'autre des interventions évaluées ;
- plus de 58 000 emplois créés ou maintenus dans l'industrie et le milieu de la recherche québécois ;
- plus de 3 380 M\$ de retombées économiques pour le Québec.

Les résultats de la plupart des 23 interventions évaluées sont à la hauteur des attentes du Ministère. À cet égard, cinq interventions ont affiché une performance jugée très satisfaisante par rapport aux résultats visés, tandis que quatorze interventions ont affiché une performance jugée satisfaisante. Les quatre interventions restantes ont affiché des résultats en deçà des attentes.

Indicateur 27 : Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cibles	s. o.	100 % au 31 mars 2018		
Résultats	Cible atteinte en 2018-2019	100 % Atteinte	33,3 % Non atteinte	16,7 %

2.2 Déclaration de services à la clientèle

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Taux de satisfaction à l'égard des accompagnement-conseil et des formations	Taux de satisfaction à l'égard des services d'Accompagnement-conseil stratégique ^{MC}	90 %	100 %	99 %	100 %
	Taux de satisfaction à l'égard des formations MPA – meilleures pratiques d'affaires	90 %	98 %	98 %	98 %
Délais de traitement pour l'administration de lois	Délai de traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ²²	15 jours ouvrables, dans 90 % des cas	91 %	91 %	70 %
	Délai de traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les coopératives	15 jours ouvrables, dans 90 % des cas	90 %	95 %	92 %
	Délai de traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés	1 jour ouvrable, dans 80 % des cas de demande ou de renouvellement de permis en ligne, payé par carte de crédit	92 %	91 %	91 %

22. Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Délais de réponse aux demandes de renseignements et aux plaintes	Délai de réponse aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés en ligne	5 jours ouvrables, dans 80 % des cas	95 % ²³	91 %	95 %
	Délai de réponse aux plaintes	5 jours ouvrables, dans 80 % des cas	100 %	88 %	100 %
	Délai de réponse aux demandes de renseignements adressées au Ministère par le biais d'Entreprises Québec	2 jours ouvrables, dans 100 % des cas pour communiquer avec le client	74 % ²⁴	82 %	75 %

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a procédé à l'évaluation de 23 programmes, plans d'action, organismes, fonds ou mesures. Pour treize de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises soutenues. Ainsi, 90 % des entreprises soutenues, soit 7 921 sur 8 790, ont dit être satisfaites des services offerts par ces programmes, organismes, fonds ou mesures financés par le Ministère.

23. Les demandes reçues après le 20 mars 2020 et en lien avec la pandémie de la COVID-19 n'ont pas été comptabilisées.

24. Le délai de réponse aux demandes de renseignements adressées au Ministère par le biais d'Entreprises Québec n'atteint pas la cible, notamment en raison de la familiarisation du personnel avec une nouvelle plateforme numérique.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Administration	132	132	0
Politiques économiques	91	75	16
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	107	104	3
Commerce extérieur et Export Québec	65	70	-5
Services aux entreprises et affaires territoriales	229	239	-10
Science et innovation	82	107	-25
Total	706	727	-21

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019		2018	
	COÛTS DIRECTS ET SALAIRES	COÛTS INDIRECTS ²⁵	COÛTS DIRECTS ET SALAIRES	COÛTS INDIRECTS ²⁵
Favoriser le perfectionnement des compétences	740 761,55 \$	97 034,07 \$	641 191,43 \$	85 570,79 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	108 060,14 \$		235 776,66 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	116 266,85 \$		128 106,10 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	139 028,14 \$		129 162,23 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	59 755,14 \$		60 249,71 \$	

25. Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2,29	2,35
Nombre moyen de jours de formation par personne	5,13	3,94
Somme allouée par personne (\$)	1 652,56	1 677,66

Jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	323	469
Professionnel	2 729	1 735
Fonctionnaire	683	691

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	17,9	18,1	11,1

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	66 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	71 %

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par programme

Budget et dépenses du Ministère par programme

PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 ²⁶ (000 \$)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2020 ²⁷ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (000 \$) SOURCE : COMPTES PUBLICS 2018-2019	ÉCART ²⁸ (000 \$)	VARIATION ²⁹ (%)
1. Direction et administration	33 569,1	32 662,2	32 587,0	75,2	0,2
2. Développement de l'économie	370 463,3	377 673,8	621 138,5	(243 464,7)	(39,2)
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	222 129,0	350 276,4	275 592,2	74 684,2	27,1
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	234 068,0	1 779 908,6	101 302,3	1 678 606,3	1 657,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	232 955,0	232 934,9	232 515,2	419,7	0,2
Total	1 093 184,4	2 773 455,9	1 263 135,2	1 510 320,7	119,6

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2020 et les dépenses réelles 2018-2019

Au programme 1 « Direction et administration », les dépenses prévues au 31 mars 2020 s'établissent à 32,7 M\$, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent.

Au programme 2 « Développement de l'économie », les dépenses prévues ont diminué de 243,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par l'octroi d'aides financières au cours de l'exercice financier 2018-2019 pour la décontamination, le réaménagement, la revalorisation et la mise à niveau de terrains contaminés afin qu'ils soient disponibles à des fins de développement économique ainsi que par le versement d'une aide financière à la Ville de Montréal pour soutenir sa stratégie de développement économique.

26. Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2019-2020 – Crédits des ministères et organismes, mars 2019.

27. Les dépenses sont dites « prévues » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

28. Il s'agit de l'écart entre les dépenses prévues 2019-2020 et les dépenses réelles 2018-2019.

29. Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2018-2019.

Au programme 3 « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », la variation de 74,7 M\$ s'explique principalement par des dépenses en lien avec les crédits supplémentaires octroyés pour appuyer les sciences de la vie.

Au programme 4 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses prévues ont augmenté de 1 678,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par des contributions financières du gouvernement plus élevées de 1 087,5 M\$ résultant notamment d'une perte sur disposition de placement et d'une moins-value durable sur actifs financiers, ainsi que par des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement plus élevées de 591,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Au programme 5 « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses prévues au 31 mars 2020 s'établissent à 232,9 M\$, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	1 444,3	57,4
Activités ²	74,1	7 060,4
Total	1 518,4	7 117,8

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	132 545	348	132 893	72,77
2. Personnel professionnel	879 038	8 822	887 860	486,15
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	240 061	1 601	241 662	132,32
6. Agents de la paix	0	0	0	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0	0	0	0
Total 2019-2020	1 251 645	10 771	1 262 416	691,24
Total 2018-2019			1 261 532	690,76

Le Ministère n'a pas respecté la cible des heures rémunérées, fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2019-2020 à 1 259 492 heures rémunérées. L'excédent représente 2 924 heures, soit l'équivalent de 1,6 ETC transposé. Il est notamment attribuable aux efforts supplémentaires pour la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	285 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	77	16 317 837 \$
Total des contrats de service	83	16 602 837 \$

4.2 Développement durable

Au 31 mars 2019, 10 des 18 indicateurs du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère avaient déjà atteint leurs cibles. Ils ne font plus l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	s. o. ³⁰	Non atteinte
Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	Pourcentage des employés du Ministère ayant suivi un module de formation en ligne sur la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de leur travail	60 %	17 %	Non atteinte
Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne	10 %	37 %	Atteinte
Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %	73 %	Non atteinte
Adopter des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable du Ministère	Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %	67 %	Non atteinte
Améliorer la performance globale des entreprises par l'adoption de pratiques écoresponsables et de démarches stratégiques de développement durable	Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350 entre 2016 et 2020	122 Cumulatif 2016-2020 : 453	Atteinte
Soutenir le développement des filières vertes et l'efficacité énergétique au sein des entreprises	Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique	100	110	Atteinte

30. Au cours de l'année 2019-2020, il n'y a eu aucune stratégie ou politique ni aucun plan d'action rendu public. Conséquemment, aucun exercice de PCPDD n'a eu lieu.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie verte et responsable	Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	20 entre 2016 et 2020	3 Cumulatif 2016-2020 : 14	Non atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Action générale

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Veiller, par l'entremise de toutes les directions régionales du Ministère, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de plusieurs priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, avec la collaboration des conférences administratives régionales (CAR) ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.	Réalisée

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Mettre en place un volet spécial du Programme Exportation, qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur des produits du bois portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec.	Réalisée en 2018-2019
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Représenter le Ministère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et assurer un accompagnement pour la réalisation de projets régionaux.	Réalisée

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Faire la promotion du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.	Réalisée en 2018-2019
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.	Réalisée
Poursuivre l'appui financier pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du Plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	Réalisée
Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires dans la région ou sur l'accompagnement de cohortes d'entreprises.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Maintenir le soutien financier au développement d'un centre d'essai pour la préqualification de systèmes de drones et l'appui à la mise en place d'un nouveau créneau d'excellence dans le secteur des drones civils et commerciaux.	Réalisée
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer le Secrétariat à la Capitale-Nationale pour la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.	Réalisée en 2018-2019

Région 04 – Mauricie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée
Appuyer la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines.	Réalisée
Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	Réalisée

Région 05 – Estrie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic.	Réalisée
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée

Région 06 – Montréal

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Poursuivre les démarches entreprises avec la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre l'entente Réflexe Montréal.	Réalisée
Participer à la mise en œuvre d'un plan économique commun entre le Ministère et la Ville de Montréal.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Accompagner la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur le développement durable, et collaborer à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire.	Réalisée

Région 07 – Outaouais

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer aux travaux de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, créé par l'Université du Québec en Outaouais.	Réalisée
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée
Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	Réalisée
Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre en place, au cours de l'exercice financier 2018-2019, un appel de projets pour faire valoir les projets de développement des connaissances en hydrométallurgie.	Réalisée en 2018-2019
Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises appartenant aux filières agricole (agrotransformation), forestière et minière.	Réalisée
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée

Région 09 – Côte-Nord

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Travailler, de concert avec la Société du Plan Nord et des organismes régionaux, à soutenir une proposition visant à améliorer le réseau de télécommunications.	En suspens
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux : <ul style="list-style-type: none"> • Sept-Îles ; • Baie-Comeau ; • Port-Cartier. 	Réalisée Réalisée En cours
Traiter les demandes des entreprises de la région souhaitant adhérer au Programme Exportation.	Réalisée
Favoriser la création d'un fonds de diversification économique régional.	En suspens
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée
Entreprendre, en collaboration avec la Société du Plan Nord, une tournée régionale d'information traitant de l'attribution des contrats publics à l'intention des entreprises.	Réalisée en 2018-2019
Appuyer financièrement, par le biais de Startup Québec ^{MD} , le CEVI, qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Mettre en place des comités interministériels visant à assurer la cohésion entre les ministères et les organismes pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs et la sauvegarde d'entreprises stratégiques.	Réalisée

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises criées et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier.	Réalisée
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée

Région 11 – Gaspésie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer financièrement des centres collégiaux de transfert de technologie.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée

Région 11 – Îles-de-la-Madeleine

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir l'allocation d'un financement gouvernemental additionnel s'ajoutant à celui du programme Québec branché pour la mise à niveau du réseau de câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.	Abandonnée ³¹

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée

31. Le Ministère a privilégié la mise en place d'une infrastructure de télécommunication de relève d'ici la mise en service des câbles d'Hydro-Québec.

Région 13 – Laval

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée
Poursuivre la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique ^{MC} , service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers.	Réalisée
Maintenir la participation du Ministère au Comité des partenaires de Laval, dirigé par la Ville de Laval.	Réalisée
Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) auprès des dirigeants et travailleurs stratégiques de Laval.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	Réalisée
Poursuivre la participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval.	Réalisée

Région 14 – Lanaudière

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	Réalisée
Poursuivre la collaboration avec Lanaudière Économique.	Réalisée

Région 15 – Laurentides

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée

Région 16 – Montérégie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer un pôle d'excellence et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux : <ul style="list-style-type: none"> • Contrecœur ; • Côte-Sainte-Catherine ; • Salaberry-de-Valleyfield ; • Sorel-Tracy. 	Réalisée En cours Réalisée Réalisée

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	0		

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2020

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
659

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
41	46	45	23

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2019-2020	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	41	13	1	0	1	14	34,15
Occasionnel	46	15	0	0	1	16	34,78
Étudiant	45	8	0	0	2	10	22,22
Stagiaire	23	4	0	0	1	5	21,74

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	34,15	25,49	39,39
Occasionnel (%)	34,78	28,00	35,38
Étudiant (%)	22,22	24,39	32,35
Stagiaire (%)	21,74	43,75	29,17

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018 (%)
Anglophones	5	0,76	6	0,88	6	0,88
Autochtones	2	0,30	4	0,59	2	0,29
Personnes handicapées	12	1,82	8	1,17	11	1,62

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel³² – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018 (%)
MVE Montréal/Laval	72	35,82	71	33,33	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Outaouais/Montérégie	4	15,38	4	15,38		
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	1	4,00	1	3,70		
MVE Capitale-Nationale	46	12,47	45	11,87		
MVE Autres régions	4	5,48	6	7,59		

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

32. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	3	4,62

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	41	46	45	23	155
Nombre de femmes embauchées	21	30	25	9	85
Taux d'embauche des femmes (%)	51,22	65,22	55,56	39,13	54,84

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	74	464	78	43	0	0	659
Femmes	25	224	65	41	0	0	355
Taux de représentativité des femmes (%)	33,78	48,28	83,33	95,35	0,00	0,00	53,87

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
1	2	1

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2019-2020	2018-2019	2017-2018
1	1	0

Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Conformément aux orientations gouvernementales, privilégier l'embauche des minorités visibles et ethniques à compétences égales.	Tous les groupes cibles	Personnel de la Direction des ressources humaines
Présenter le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques (MVE).	MVE	Tous les gestionnaires d'un secteur visé
Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Personnes handicapées	Tous les gestionnaires
Recruter des ressources dans le cadre de la nouvelle mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques.	MVE	2
Rendre le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2019-2021 disponible sur le site Web du Ministère.	Tout le personnel	Tout le personnel
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine de la santé mentale.	Tout le personnel	Tout le personnel
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Tout le personnel	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Allègement réglementaire et administratif gouvernemental

Le Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail – Alléger le fardeau des détaillants comprend 17 mesures. À ce jour, 12,0 % de ces mesures sont réalisées, alors que 70,5 % sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, 11 MO ont bénéficié de services d'accompagnement personnalisés dans le cadre de 38 projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR). De plus, 17 formations sur la réalisation des AIR, dont 10 formations en milieu de travail et 7 formations générales, ont été réalisées. En tout, 311 personnes ont bénéficié de ces formations. Le Ministère a également répondu à 47 demandes d'avis en provenance de MO concernant la nécessité de produire une AIR.

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement et coprésidé par le Ministre, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif s'est réuni en mai 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire, le Ministère a transmis 20 notifications aux MO concernés, et ces derniers ont formulé trois commentaires à l'Ontario.

Le Ministère, en tant que représentant du Québec, a pris part aux négociations ayant mené à la signature, en 2019-2020, d'un accord de conciliation sur le numéro d'enregistrement canadien concernant les équipements sous pression dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la réforme réglementaire et la gouvernance.

Allègement réglementaire et administratif ministériel

Pour l'année 2019-2020, le Ministère a continué de collaborer avec les intervenants gouvernementaux afin de poursuivre le déploiement d'Entreprises Québec, qui donne à la communauté d'affaires un accès unique à l'appareil administratif de l'État au moyen d'un guichet multiservice plus efficace.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	149
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	90	3	0
21 à 30 jours	46	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	7	0	0
Total	143	3	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ▼
Acceptée (entièrement)	31	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	51	0	0	Articles 9, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 56, 87, 88
Refusée (entièrement)	21	0	0	Articles 9, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 33, 34, 37, 38, 48, 49, 54, 56
Autres	43	2	0	Article 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : diffusion de quatre manchettes intranet et d'un jeu-questionnaire	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2 juin 2016	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : diffusion de quatre manchettes intranet et d'un jeu-questionnaire	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2019-2020, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine. En effet, six organisations et un concours ont reçu le soutien du Ministère pour un montant de près de 340 k\$: Concertation Montréal, le Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes, le Collège Lafèche, le Musée Armand-Frappier, Grandir Sans Frontières, Les Scientifines et le concours Chapeau, les filles! avec son volet Excellence Science. Ainsi, 177 activités ont été réalisées.

4.10 Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés :

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

SERVICES TARIFÉS	REVENUS PRÉVUS 2019-2020 ³³ (000 \$)	COÛTS DES SERVICES (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	37,3	103,9	35,9
Délivrance de permis de remboursement ³⁴	2 929,3	208,7	1 406,3
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	123,7	268,3	46,1

Méthodes de fixation des tarifs

SERVICES TARIFÉS	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION ³⁵	DATE DE LA DERNIÈRE INDEXATION	MODE D'INDEXATION DES TARIFS
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	31 mars 2020	1 ^{er} avril 2019	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	31 mars 2020	1 ^{er} janvier 2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	31 mars 2020	1 ^{er} janvier 2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

33. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

34. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. L'Ontario a décidé d'abroger sa loi équivalente (Upholstered and Stuffed Articles, O. Reg. 218/01) à compter du 1^{er} juillet 2019 et le Manitoba a décidé d'abroger sa réglementation en la matière le 1^{er} janvier 2020.

35. Une révision est tout exercice de réévaluation d'un tarif, par exemple un nouveau calcul des coûts de prestation. Le maintien du tarif après la révision des coûts, est considéré comme une révision. Ici, l'indexation annuelle n'est pas considérée comme une révision.

Niveaux de financement visés

SERVICES TARIFÉS	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ	JUSTIFICATION
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (1 406 %) s'explique notamment par l'augmentation du nombre de demandes et du nombre de demandes traitées en ligne.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

Pour les nouveaux biens et services :

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

Pour les biens et services qui pourraient être tarifés :

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
 - congé fiscal pour experts étrangers,
 - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
 - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
 - régime d'investissement coopératif,
 - ristourne à impôt différé ;
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés ci-haut. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au cours de l'année financière.

4.11 Fonds d'investissement

Fonds du développement économique

Les résultats du financement accordé dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE) s'élèvent à 884,4 M\$. Cette somme, provenant des programmes et mandats, a permis de soutenir des projets d'une valeur de 3 519,8 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 036 emplois. Il n'y a pas eu d'engagement dans des fonds d'investissement en 2019-2020. Les interventions sous forme de prêts et de garanties de prêt représentent 86,5 % du financement du FDE, tandis que celles sous forme de contributions financières non remboursables représentent 2,9 %.

Résultats globaux des activités de financement

INTERVENTIONS FINANCIÈRES	2019-2020
Financements autorisés (en M\$)	884,4
Valeur déclarée des projets (en M\$) ¹	3 519,8
Nombre d'interventions financières	471
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ¹	9 036

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Répartition du financement par programme

PROGRAMME	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
ESSOR ²	288	457,7	1 609,5	7 004
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	24	4,5	48,6	48
Programme Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie	50	20,5	94,9	286
Programme Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources	9	3,1	13,5	29
Programme Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches	18	6,1	30,4	177
Programme Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	3	2,4	10,8	17
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	13	22,2	90,1	221
Programme Créativité Québec	8	12,0	33,1	82
Programme Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	4	0,8	6,8	13
AR21 – Projet de jeux vidéo afin de développer la propriété intellectuelle québécoise	1	3,0	13,4	31
Programme Innovation, volet 2	18	21,6	61,6	224
BioMed Propulsion	5	19,4	97,8	103
Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises	2	0,3	2,2	0
Mandats gouvernementaux ³	28	310,8	1 407,1	801
Sous-total	471	884,4	3 519,8	9 036
Fonds d'investissement ⁴	0	0	s. o.	s. o.
Total	471	884,4	3 519,8	9 036

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.
2. Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.
3. Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec.
4. La valeur du financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de quatre fonds, en vertu de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec.

Source : Investissement Québec.

Répartition du financement par secteur d'activité économique

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	1	2,5	7,7	-30
Foresterie	2	42,2	56,6	2
Mines	3	35,5	254,2	512
Total partiel	6	80,2	318,5	484
SECONDAIRE				
Construction	4	2,3	12,2	10
Alimentation et boissons	37	33,1	165,7	346
Caoutchouc et plastique	26	18,8	55,5	276
Vêtements, textiles et cuir	5	5,2	21,1	97
Produits du bois et meubles	56	96,9	311,1	1 589
Papier et imprimerie	20	168,4	368,7	534
Métaux de première transformation et produits métalliques	86	58,0	210,8	776
Machinerie	37	20,7	77,1	219
Matériel de transport	32	113,6	938,2	1 711
Produits électriques et électroniques	13	25,4	101,8	236
Produits minéraux non métalliques	14	10,6	43,7	51
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	22	33,0	82,2	487
Industries manufacturières diverses	9	13,3	37,4	246
Total partiel	361	599,3	2 425,5	6 578
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	13	57,3	145,8	175
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	20	55,5	297,1	617
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	7	2,9	9,2	224
Commerce de gros et de détail et transport	12	40,7	99,2	151
Soins de santé et services sociaux	5	3,1	45,6	209
Hébergement et services de restauration	11	10,9	46,0	132

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
Services divers	36	34,5	132,9	466
Total partiel	104	204,9	775,8	1 974
Sous-total	471	884,4	3 519,8	9 036
Fonds d'investissement ²	0	0	s. o.	s. o.
TOTAL	471	884,4	3 519,8	9 036

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.
2. Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, soit 77 % des interventions financières de 2019-2020 et 68 % du financement. En ce qui concerne la valeur, les interventions du FDE ont touché principalement, dans l'ordre, les secteurs du papier et de l'imprimerie, le matériel de transport et les produits du bois et du meuble. Le secteur secondaire compte également pour 73 % des emplois créés ou sauvegardés.

Répartition du financement par région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
01 Bas-Saint-Laurent	12	48,4	293,9	1 207
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	13,4	76,5	107
03 Capitale-Nationale	35	81,8	209,1	798
04 Mauricie	41	88,6	203,9	839
05 Estrie	47	49,9	216,9	536
06 Montréal	54	159,3	680,1	1 369
07 Outaouais	6	14,4	25,6	356
08 Abitibi-Témiscamingue	3	1,8	10,4	7
09 Côte-Nord	4	3,0	6,7	8
10 Nord-du-Québec	3	137,9	238,6	300
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0,5	1,2	5
12 Chaudière-Appalaches	77	61,1	230,7	1 012
13 Laval	11	22,4	60,6	243
14 Lanaudière	14	26,4	111,0	157

RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
15 Laurentides	32	73,1	763,8	342
16 Montérégie	54	81,0	313,3	1 487
17 Centre-du-Québec	51	21,4	77,5	263
Sous-total	471	884,4	3 519,8	9 036
Fonds d'investissement ²	0	0	s. o.	s. o.
Total	471	884,4	3 519,8	9 036

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions du Nord-du-Québec et de Montréal ont bénéficié de plus de 34 % des 884,4 M\$ accordés par le FDE. Les sommes investies dans ces régions représentent 18 % des emplois créés ou sauvegardés. Suivent ensuite les régions de la Mauricie, de la Capitale-Nationale, de la Montérégie et des Laurentides. Elles comptent pour 37 % du financement et 38 % des emplois. Par ailleurs, en 2019-2020, c'est la région de Chaudière-Appalaches qui a accueilli le plus d'interventions financières, soit 77, suivie de Montréal et de la Montérégie avec 54 chacune.

Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

TAILLE DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES	VALEUR (EN M\$) FINANCEMENT	VALEUR (EN M\$) PROJET ¹	EMPLOIS CRÉÉS OU SAUVEGARDÉS ¹
PME				
Moins de 5 employés	46	69,4	782,3	36
De 5 à 19 employés	101	54,0	197,7	433
De 20 à 199 employés	267	313,5	1 160,9	3 280
Grande entreprise				
200 employés ou plus	57	447,5	1 378,9	5 287
Sous-total	471	884,4	3 519,8	9 036
Fonds d'investissement ²	0	0	s. o.	s. o.
Total	471	884,4	3 519,8	9 036

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Au cours de l'année 2019-2020, près de 88 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec. Au cours de l'exercice 2019-2020, 404 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 2 120 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et qu'ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise en place et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun nouvel engagement du gouvernement dans des fonds d'investissement.

Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2020, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,6 G\$, ce qui comprenait 1 781 interventions financières auprès de 1 381 entreprises.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Rôles et responsabilités

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et sa gestion est confiée à IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par le Ministre suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances, du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

Résultats du fonds CRNE

Au cours de l'exercice 2019-2020, une intervention de 4,7 M\$ a été réalisée dans le cadre d'une ronde de financement de 22,0 M\$.

Résultats globaux des activités de financement¹

INTERVENTIONS FINANCIÈRES	2019-2020
Financements réalisés (en M\$)	4,7
Valeur déclarée des projets (en M\$) ²	22,0
Nombre d'interventions financières	1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ²	53

1. Le financement de ces interventions provient du fonds CRNE. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.
2. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.



**Économie
et Innovation**

Québec 